



Compte rendu Comité technique ministériel

28 et 29 juin 2022

Le comité technique ministériel s'est réuni les 28 et 29 juin 2022 sous la présidence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).

L'Alliance du Trèfle était représentée par Olivier Lapôtre, Frédérique Lucas, Hélène Duchemin et Annick Pinard.

Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration intersyndicale sur le versement de la subvention de l'ASMA et la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle qui évoque notamment la revalorisation du point d'indice, la mobilité au fil de l'eau, le RIFSEEP, l'instruction des dossiers d'aides par les services d'économie agricole et les opérateurs, le recours intersyndical contre le contrat Etat-ONF, la politique forestière, la police unique de la sécurité sanitaire de l'alimentation au MASA et la rémunération insuffisante des vétérinaires et des contrôleurs sanitaires contractuels dans les abattoirs et les postes de contrôle frontaliers.

Réponses de l'administration aux déclarations liminaires

Sophie Delaporte évoque au préalable le décès de l'infirmière du lycée agricole de Coconi à Mayotte. Elle indique que la DAAF et l'IGAPS sont mobilisés et qu'une cellule d'appui psychologique a été mise en place dans l'établissement avec l'appui du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Les réponses suivantes sont apportées pour les sujets ne relevant pas des points à l'ordre du jour ou des questions diverses.

ASMA

Sophie Delaporte indique qu'elle n'a pas d'objection à verser une partie de la subvention sous forme d'acompte, mais qu'elle s'interroge sur plusieurs points :

- l'objectif d'un fonds de roulement de 1,5M€ lui semble élevé et doit être justifié dans la perspective d'un contrôle de la cour des comptes qui vérifiera que le fonds de roulement n'est pas pléthorique,



- la mise en place d'actions pérennes coûteuses qui peuvent mettre en difficulté les finances de l'ASMA,
- la rénovation du site de Mimizan, qui reste domanial, sur laquelle l'ASMA ne s'est pas positionnée.

Pour elle le sujet n'est pas encore bouclé et nécessite des échanges complémentaires avec l'ASMA.

CIA du RIFSEEP

Sophie Delaporte constate que la part du CIA est plus faible au MASA que dans d'autres ministères. Le CIA spécial sera mobilisé pour les crises exceptionnelles, notamment celle de l'influenza aviaire. Son montant n'est pas encore connu. Une mission du CGAER est en cours sur la gestion des crises. Les opérateurs sont associés aux travaux du MASA et ils doivent être transparents en envoyant au MASA leur rapport social et la manière dont est versé le CIA à leurs agents.

L'Alliance du Trèfle espère que les agents mobilisés pour la crise de l'influenza aviaire, la plus importante connue, bénéficieront du CIA spécial.

Élections professionnelles

Pour la secrétaire générale, « les élections tests n'ont pas été un fiasco, mais pas non plus le summum de la réussite ». L'opération est extrêmement complexe.

Si les relations avec le prestataire ne sont pas faciles, les résultats des tests des ministères qui ont choisi d'autres prestataires sont pires. Globalement la solution de vote a fonctionné.

Le retour au vote physique n'est pas envisagé, mais il prendrait de toutes façons beaucoup de temps pour la fiabilisation des listes et la réforme des instances.

Le détail sera présenté lors du groupe de travail du 30 juin sur le retour d'expérience des élections tests.

Une opération de fiabilisation des données a été lancée la semaine précédente et un sujet de fiabilisation des données existe aussi avec les opérateurs.

L'IBAN de référence est celui inscrit sur la feuille de paie.

De nombreux chantiers sont en cours car il reste beaucoup de choses à faire. Le MISIRH s'implique fortement.

Pour Sophie Delaporte, il faut expliquer aux agents pourquoi il est nécessaire de disposer de plusieurs canaux pour les identifiants.

Il est prévu des tests techniques mais l'administration n'envisage pas de nouvelles élections tests.

L'Alliance du Trèfle, comme toutes les autres organisations syndicales, juge les résultats du test particulièrement alarmants et demandent un nouveau test.

Effectifs ressources humaines

Pour les propositions budgétaires, Sophie Delaporte demande cette année une augmentation des effectifs pour la fonction RH et la fonction numérique qui sont en sous-effectifs, mais la priorisation sera politique.

Violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur agricole

Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur, évoque les nombreux cas de viols et d'agressions sexuelles signalés par la cellule Cassis, association étudiante d'AgroParisTech. Des actions sont en cours portant sur la prévention et les actes éducatifs qu'il faut mener avec les étudiants. Avant l'événement AgroParistech, il était déjà prévu de conduire des actions avec les associations d'étudiants qui organisent les soirées.

Pour l'Alliance du Trèfle, le problème se complexifie avec les classes préparatoires intégrées et la présence de mineurs dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole.

Sophie Delaporte rappelle que suite au communiqué de la cellule Cassis, la direction d'AgroParisTech a prévenu le procureur et informé la presse (Le Monde).

Elle s'inquiète que le sujet se pose maintenant dans plusieurs établissements et évoque la libération de la parole des élèves qui doit intervenir avant leur sortie de l'école.

Examen des points à l'ordre du jour

1- Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 8 et 9 février 2022

Le procès-verbal du comité technique ministériel des 8 et 9 février 2022 est adopté sous réserve de quelques modifications.

2 - Police unique de la sécurité sanitaire de l'alimentation

Maud Faipoux, nouvelle directrice générale de l'alimentation, présente un point d'étape sur la réforme de la police unique de la sécurité sanitaire de l'alimentation qui a été annoncée en mai.

Le principe est le transfert de compétences du ministère chargé de l'économie (DGCCRF) vers le MASA avec le double enjeu de renforcement des contrôles (+10 % à terme) et de cohérence.

Des moyens humains accompagnent cette réforme avec la création de 150 ETP au MASA, issus du Ministère de l'économie (60 ETP) et de créations de poste (90 ETP).

Le calendrier des transferts n'est pas calé à ce stade et une clause de revoyure est prévue en 2023 pour s'assurer de l'adéquation des transferts des moyens avec les missions.

Le décret d'attribution du MASA suscite des questionnements. Il confirme que le MASA est responsable de la police de la sécurité sanitaire des aliments et se repose sur la DGAL et sur la DGCCRF tant que le transfert n'est pas terminé.

Le MASA a compétence sur l'alimentation humaine y compris les boissons et l'alimentation animale. La DGCCRF conserve la compétence sur les fraudes et la loyauté (étiquetage, composition, matières en contact avec les denrées).

Pour la mise en œuvre de la réforme, la volonté est de ne pas désorganiser les services et de ne pas dégrader la pression de contrôles, même pendant la période transitoire. La date du 1^{er} janvier 2023 n'a pas de réalité concrète, en fait il n'y a pas de date butoir précise : « on ira aussi vite que possible ».

En termes de méthode, des travaux seront menés d'ici la fin de semaine et la semaine prochaine, avec la constitution de groupes de travail mixtes d'agents de la DGAL, de la DGCCRF et des services déconcentrés pour un constat partagé.

L'état d'avancement des travaux sera présenté régulièrement.

L'Alliance du Trèfle rappelle que lors de la réunion informelle du CT alimentation du 17 mai, il a été annoncé que ces missions, actuellement essentiellement assurées par des agents CCFF de catégorie A, devraient être confiées à des contractuels recrutés du jour au lendemain, puis à terme à des TSMA en T1, formés en quelques semaines, et en T2, ayant une formation d'un an, mais qui représentent moins de 10 % des techniciens recrutés ces 12 dernières années.

Comment ces agents pourront prendre des responsabilités telles que le contrôle des plans de maîtrise sanitaire de grandes entreprises de production de sodas, de pâtes alimentaires ou d'alimentation animale ? La DGCCRF avait opté pour des inspecteurs de catégorie A.

L'Alliance du Trèfle pense que les TSMA sont en mesure d'assurer ces missions pour autant qu'ils aient été correctement formés. Or l'INFOMA devra toujours continuer à assurer aussi les formations abattoir, Brexit et santé et protection animales.

En matière de rémunération, les T1 démarrent au SMIC, ce qui est inadapté pour de telles responsabilités.

Au moindre écart, il peut y avoir des conséquences graves pour la santé humaine et des retombées médiatiques lourdes et le MASA est attendu au tournant.

Les organisations syndicales évoquent également :

- le différentiel d'agents pour effectuer les missions (250 agents DGCCRF remplacés par 150 agents au MASA),
- le risque d'abandonner des missions pour assumer les nouvelles,
- le périmètre exact du transfert,
- la problématique des laboratoires,
- les cultures de contrôle très différentes entre la DGAL et la DGCCRF
- la délégation des contrôles.

Maud Faipoux répond que tous les sujets évoqués sont identifiés et figurent dans les mandats donnés aux groupes de travail qui vont démarrer ces prochains jours.

Les agents devront être formés pour aller sur le terrain. Des contacts sont pris avec l'INFOMA.

La prise de décision a été rapide mais la mise en œuvre sera progressive et il faut trouver le bon calendrier.

Pour la délégation des contrôles, piste soulevée par la mission inter-inspections, d'autres travaux sont prévus. Il est envisagé de déléguer des contrôles peu sensibles et les suites à donner seront conservées. Le calendrier n'est pas déterminé.

L'Alliance du Trèfle constate que les délégations de contrôles envisagées sont celles qui étaient ciblées pour varier les missions des agents en abattoir pour augmenter l'attractivité de ces postes.

Maud Faipoux indique que la réflexion sur la délégation est moins avancée que celle du transfert des missions.

La première étape du transfert des missions est le renforcement de la DGAL, si possible avec le transfert d'agents de la DGCCRF. La publication des fiches de poste aura lieu début juillet.

3 - Aptitude physique des TSMA : avis sur le projet de décret et arrêté

Virginie Farjot, sous-directrice au développement professionnel et aux relations sociales, présente le contexte et les projets de textes (voir le rapport de présentation).

Pour l'Alliance du Trèfle, les propositions faites ne semblent pas applicables sur le terrain.

Il serait préférable d'adapter les épreuves de recrutement des TSMA, comme d'ailleurs des ISPV, avec la manipulation de pièces anatomiques, pour éviter les recrutements malheureux.

Il faudrait également offrir des perspectives aux techniciens abîmés par le travail en abattoir, en leur offrant des activités professionnelles plus variées.

L'Alliance du Trèfle estime que la solution proposée est sans issue, car elle va conduire à la réduction des effectifs d'une population rare et précieuse et elle est indéfendable humainement.

Les organisations syndicales évoquent également :

- la pénurie de médecins agréés, la dénonciation des conventions par la MSA,
- des cas prévus d'inaptitude qui ne posent pas de problème s'ils sont traités et suivis (par exemple l'apnée du sommeil),
- aujourd'hui beaucoup de techniciens ne correspondent pas aux conditions du texte,
- une objectivation des agents devenus inaptes : bilan des cas et des reclassements,
- une discrimination, l'état de santé étant l'un des 25 critères de discrimination,
- la limitation du texte aux TSMA, alors que d'autres agents (vétérinaires) ont les mêmes conditions de travail.

Sophie Delaporte admet que la médecine du travail est une vraie question, mais que cela n'empêche pas l'application de l'ordonnance du 25 novembre 2020.

Pour elle certains agents sont en grande difficulté sur leur poste dès le départ, d'où la réflexion à conduire pour savoir s'ils peuvent faire le métier, pour eux, mais aussi pour leurs collègues. La situation est différente pour l'évolution de l'état de santé en cours de carrière.

L'avis du médecin est objectif par rapport au recruteur.

Pour la connaissance des métiers avant de passer les concours, un travail sur la communication est en cours. C'est un volet du plan attractivité abattoir.

La secrétaire générale admet que les TSMA ne sont pas les seuls concernés, mais ils représentent un corps important, avec la spécialité vétérinaire et alimentaire qui comprend des exigences physiques (abattoir, SIVEP).

Virginie Farjot ajoute qu'on passe d'un système de contrôle général à un système ciblé qui conduira à la diminution du nombre d'agents visités au total. Chaque ministère a identifié des corps embarqués dans le dispositif.

Une note de service est prévue pour les modalités pratiques.

Pour le recrutement des contractuels, les mêmes contrôles sont prévus.

Pour l'exemple de l'apnée du sommeil, c'est la capacité de vigilance qui est demandée. Si la pathologie est traitée et suivie, cela ne pose pas de problème.

Le projet de décret est soumis au vote. Il recueille un avis défavorable unanime des organisations syndicales, ce qui impose qu'il soit à nouveau examiné au cours d'un prochain comité technique ministériel.

4 - Avis sur deux arrêtés relatifs aux cycles de travail Brexit

Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe à sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, présente le contexte et les projets de texte (voir le rapport de présentation). Il est prévu de mettre en place un dispositif pérenne pour certains postes de contrôle frontaliers (PCF). Les modifications ne portent pas sur le cycle de capitainerie.

L'Alliance du Trèfle constate que se pose un problème de rémunération et de compensation par des journées de récupération, qui concerne les contrôleurs, les techniciens et les vétérinaires. Dans certains sites, la baisse des heures de nuit est déjà effective et entraîne une baisse des rémunérations.

Les vétérinaires contractuels en majorité étrangers ont été recrutés pour la plupart avec la promesse d'une rémunération satisfaisante et de pouvoir cumuler des jours non travaillés pour pouvoir retourner chez eux.

Jusqu'à présent il s'agissait d'un fonctionnement provisoire. Aujourd'hui il est demandé d'accepter de façon pérenne que des agents du MASA travaillent le samedi et le dimanche sans que ce soit pris en compte, ce qui n'est pas possible pour les vétérinaires recrutés dans le secteur privé. Cela va conduire à accroître encore le différentiel de rémunération et réduire encore les capacités de recrutement. Certains ont déjà indiqué qu'ils démissionneraient. La situation devient analogue à celle des abattoirs.

Lors de la réunion du 7 avril, il avait été annoncé un groupe de travail sur la rémunération des contractuels du programme 206 (contrôleurs et vétérinaires), l'Alliance du Trèfle souhaite savoir quand il sera organisé.

Les organisations syndicales évoquent également :

- le cycle de la capitainerie, qui est usant pour les agents,
- la crainte que des cycles horaires sans compensation soient étendus à d'autres services du MASA,
- un cycle de 35 heures qui ne prévoit que cinq jours de congés annuels et qui ne permettra plus d'avoir quatre jours de repos consécutifs comme le cycle de 44 heures,
- le constat que les cycles horaires ne permettent pas de respecter les congés, le droit syndical et de faire des formations
- une majorité des agents concernés défavorables aux projets de modification.

Pour Sophie Delaporte, il n'est pas possible de courir après tous les objectifs, et pour diminuer le travail de nuit, reconnu par tous comme difficile et usant, il faut augmenter le travail de jour. Elle précise que les agents feront l'objet d'une mesure d'accompagnement (revalorisation financière pour compenser la diminution des heures de nuit), qui ne vaut que pour les agents en poste aujourd'hui, pas pour les futurs recrutements.

Xavier Maire ajoute qu'il y aura moins de week-end travaillés (trois week-ends sur dix semaines au lieu de deux sur quatre), et que quelques périodes de repos de quatre jours consécutifs seront

toujours possibles.

Servane Gilliers-Van Reysel précise que la diminution des heures de nuit est de vingt heures pour le PCF de Boulogne et d'environ cinquante heures pour celui Caen-Ouistreham. La revalorisation sera mise en place à compter du 1^{er} août 2022.

L'Alliance du Trèfle constate que la revalorisation ne concerne que les agents en poste (pas les futurs recrutés) et qu'elle ne compense que la diminution des heures de nuit et pas le travail des samedis et dimanches. Elle rappelle que dans la société actuelle, il est de plus en plus difficile de recruter des personnes sur des emplois le week-end, et pense que dans ces conditions, les candidats ne se bousculeront pas.

Servane Gilliers-Van Reysel précise que seuls les agents du PCF de Caen-Ouistreham travaillent le week-end.

Les projets d'arrêtés sont soumis au vote. Ils recueillent un avis unanime défavorable des organisations syndicales, ce qui impose qu'ils soient à nouveau examinés au cours d'un prochain comité technique ministériel.

5 - Recrutement et carrière des corps de l'enseignement technique agricole (PCEA, PLPA, CPE)

Cédric Montesinos, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences, et David Corbé-Chalons, chef du bureau des politiques statutaires et réglementaires, présentent le contexte et le projet de décret modifiant les conditions de recrutement, de classement et d'avancement des agents de l'enseignement agricole public et privé (voir le rapport de présentation).

Une proposition d'amendement portant sur le recrutement des PLPA a été envoyée en amont de la réunion par des organisations syndicales. Cet amendement permet à des agents d'autres corps d'être détachés dans le corps des PLPA.

L'administration est favorable à l'ajout de cet amendement afin d'accroître le vivier de recrutement, mais un détachement ne pouvant intervenir que dans un corps de même catégorie, il ne peut concerner que des agents de catégorie A, et pas des agents de catégorie B.

L'Alliance du Trèfle, comme les autres organisations syndicales, regrette un niveau de rémunération des enseignants sans aucun rapport avec leur niveau d'études et leurs responsabilités. La réforme du recrutement présentée aujourd'hui n'empêchera pas les jeunes de se tourner vers des métiers plus rémunérateurs. L'Alliance du Trèfle est dans l'attente de la concrétisation de l'augmentation de rémunération promise par le ministre de l'Éducation nationale avec des mesures identiques pour l'enseignement technique agricole. Elle partage avec les autres organisations syndicales le constat que l'amendement sera inopérant si les agents de catégories B ne peuvent pas en bénéficier, puisque aucun agent d'un corps de catégorie A du MASA n'aura intérêt à aller dans celui des PLPA où il sera moins bien rémunéré.

Les organisations syndicales demandent également des précisions sur :

- les modalités pratiques de formation,
- le devenir des conseillers pédagogiques,
- l'organisation des services pour accueillir les stagiaires,
- l'épreuve orale pour la voie B sans lien avec la pédagogie,
- le mode de recrutement pour les disciplines où aucun Master n'existe,
- le devenir des lauréats de la voie B qui n'ont pas de Master au bout de 2 ans.

Elles souhaitent aussi avoir un bilan sur le dispositif de pré-recrutement dans les écoles vétérinaires.

Cédric Montesinos indique que les modalités de formation sont en cours de calage avec l'ENSFEA et qu'elles seront présentées en temps voulu, tout comme les modalités de stage dans les services. Il confirme que l'épreuve orale pour la voie B n'est pas une étude de cas mais une appréciation de la spontanéité du candidat à aborder les problèmes.

Rien n'est changé pour les disciplines où aucun Master n'existe, le projet de décret prévoit au 5^{ème} alinéa de l'article 10, un recrutement avec un diplôme de niveau 4 comme aujourd'hui.

Pour les lauréats de la voie B qui préparent un Master et ne l'obtiennent pas au bout de deux ans, leur stage sera prolongé d'un an.

Pour le dispositif de pré-recrutement dans les écoles vétérinaires, une réflexion est en cours.

Les organisations syndicales évoquent des disciplines pour lesquelles il n'existe pas de diplôme de niveau 4, notamment la maréchalerie où les enseignants sont recrutés sur la discipline hippologie car le diplôme de maréchal-ferrant est un CAP. L'enseignement du machinisme agricole pose aussi le même type de problème.

L'Alliance de Trèfle confirme que les besoins en maréchalerie sont également importants pour assurer le bien-être animal des équidés en France. Pour elle, il faut trouver une solution réglementaire.

Cédric Montesinos indique qu'il n'est pas prévu de créer une discipline maréchalerie.

Le projet de décret modifié avec l'amendement est soumis au vote. Il recueille 6 avis favorables (dont celui de l'Alliance du Trèfle) et 9 abstentions.

Cédric Montesinos présente ensuite les projets d'arrêtés relatifs au recrutement pour chaque corps (voir le rapport de présentation et les projets d'arrêté PCEA, PLPA et CPE), qui n'appellent aucune observation.

Questions diverses

Questions diverses de l'Alliance du Trèfle

* Revalorisation de la rémunération des préposés sanitaires contractuels

Un préposé sanitaire contractuel doit voir son contrat renouvelé au 1^{er} septembre 2022.

L'administration ayant annoncé des travaux cette année sur la revalorisation des rémunérations des contractuels, en priorité pour ceux de catégorie B, l'Alliance du Trèfle souhaite savoir à quelle

échéance la rémunération des contractuels de catégorie B sera effectivement revalorisée, et si pour ce renouvellement de contrat au 1^{er} septembre 2022, cette revalorisation peut être appliquée ou devra faire l'objet d'un avenant ultérieur.

Xavier Maire indique que la note de service prévoyant la revalorisation de la rémunération des préposés sanitaires contractuels est finalisée et soumise à l'avis du contrôleur budgétaire et comptable ministériel. Elle sera présentée aux organisations syndicales ensuite.

L'objectif est que la revalorisation puisse intervenir le 1^{er} septembre 2022.

La revalorisation des vétérinaires contractuels interviendra plus tard.

L'Alliance du Trèfle constate que la revalorisation des vétérinaires n'est pas prioritaire pour l'administration, alors qu'il manque au moins 50 vétérinaires et qu'il est difficile d'assurer la présence quotidienne de vétérinaires dans de nombreux établissements.

Pour l'administration, il n'était pas possible de lancer tous les chantiers à la fois. Pour les travaux concernant les contractuels de catégorie A, elle indique que les vétérinaires seront prioritaires et que la revalorisation interviendrait en 2023.

*** Élections professionnelles 2022 : organisation pour les référents et déposants de liste, périmètre et listes électorales des différentes instances**

- Une note de service a été annoncée pour la gestion des référents et des déposants. Quand sera-t-elle publiée ou, a minima, pouvez-vous nous indiquer précisément les principales dates pour la fourniture des informations sur les référents et des déposants désignés par les organisations syndicales ?

- Nous avons un besoin urgent de disposer des listes électorales suffisamment fiables et comportant les adresses mail pour préparer les élections, et notamment afin de pouvoir les vérifier et constituer nos listes de candidats. La période estivale étant peu propice à ce travail, nous souhaitons qu'elles nous soient diffusées très rapidement.

- D'autre part, pouvez-vous nous confirmer que les agents appartenant à un corps du MASA mais employés dans une autre structure (par exemple un IAE en poste au MTE) votent au CSA ministériel du MASA ?

Xavier Maire indique que la date de début du dépôt des listes de candidats n'est pas encore fixée.

Les listes des électeurs par scrutin seront diffusées avant le 14 juillet (mais sans les mails).

Il confirme que les agents appartenant à un corps du MASA mais employés dans une autre structure sont électeurs au CSA du MASA, ministère en charge de la gestion du corps.

*** Notes de service avancement-promotion et listes des agents promouvables**

- Nous constatons que les notes de service relatives à la liste d'aptitude IAE et à la liste IAE hors classe ne sont pas encore publiées alors que les délais de candidature traditionnellement fixés les années précédentes sont déjà atteints. Que se passe-t-il ? Comment l'administration compte-t-elle rattraper cette carence ?

- Quand les différentes listes d'agents promouvables de l'année seront-elles communiquées ?

- Des bilatérales seront-elles proposées comme l'an dernier et à quelle date pour les situations particulières ?

Laurent Belleguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération, annonce que les notes de service relatives aux IAE vont sortir le 30 juin 2022.



(Remarque post-réunion : si la note de service relative aux propositions d'avancement à la hors classe et à l'échelon spécial de la hors classe pour les IAE a bien été publiée le 30 juin, celle sur la liste d'aptitude n'est toujours pas publiée le 8 juillet).

*** Télétravail**

- Certains collègues n'ont pas encore perçu l'indemnité de télétravail 2021. Pourquoi ces disparités ? Et pourquoi un retard par rapport au calendrier prévu ?

- Selon nos sources les demandes de télétravail de 3 jours par semaine sont systématiquement refusées, du moins dans certaines directions d'administration centrale, alors que ce n'est pas exclu par les textes. Il en est de même pour les demandes de jours flottants. Y a-t-il une position dogmatique non écrite de l'administration sur ces demandes ?

Laurent Belleguic indique que les indemnités de télétravail sont versées au fil de l'eau quand le MASA dispose de l'information :

- sur les paies d'avril à juillet 2022 pour les indemnités de télétravail de la fin 2021,
- sur la paie de juillet 2022 pour celles du début de l'année 2022.

Par la suite le paiement sera trimestriel.

Sophie Delaporte rappelle que la prochaine campagne aura lieu en septembre 2022 et qu'elle devrait permettre la stabilisation de l'organisation. Actuellement des déménagements sont en cours et il est important que les gens se voient après de nombreux mois compliqués. L'idée est de revenir à la situation d'octobre 2021 jusqu'à l'ouverture de la nouvelle campagne en septembre.

Elle ne sait pas ce qui se passera à l'avenir, mais il est de la responsabilité du chef de service d'apprécier si le télétravail est possible et l'application des textes, à considérer comme une borne haute, pas obligatoire, sera variée d'un service à l'autre. Un chef d'équipe peut considérer que la prise de jours flottants, véritable changement de pratiques, désorganise le service, mais pas un autre. Elle observe une prise de conscience dans les services que ces pratiques peuvent susciter de l'attractivité.

***RIFSEEP-CIA spécial et crise influenza aviaire**

Alors qu'avait été annoncée lors du groupe de travail du 15 juin la fin du CIA exceptionnel, la note de service n°2022-472 évoque un CIA « spécial » destiné à reconnaître la « mobilisation exceptionnelle en intensité et en durée pour faire face à des crises d'une gravité inédite ». Pouvez-vous nous confirmer que ce CIA spécial sera attribué aux équipes qui ont géré l'épizootie d'influenza aviaire 2021-2022 et nous préciser quel est le montant prévu ?

La réponse a été apportée lors des réponses aux déclarations liminaires (voir supra)

***RIFSEEP dans l'Enseignement supérieur agricole**

Comment comprendre la décision de minorer de 50 % le CIA des IAE assurant des fonctions d'enseignement ? Est-ce la réponse à notre demande soutenue depuis 2016 de relever l'IFSE de ces collègues et alors même que la promesse d'étudier cette demande lors d'un groupe de travail ad hoc n'a pas été tenue malgré nos relances ?

Xavier Maire indique que le RIFSEEP est plutôt favorable aux IAE enseignants car les autres corps d'enseignants n'ont pas ce niveau de primes.

L'Alliance du Trèfle rappelle que seulement huit personnes sont concernées et que ce sujet n'a pas été traité par le groupe de travail du 15 juin sur le RIFSEEP.

Xavier Maire répond que le groupe de travail du 15 juin a traité de la réforme du CIA et que des travaux sur l'IFSE sont prévus.

*** Parc de véhicules administratifs électriques et bornes de recharge**

L'Alliance du Trèfle souhaite que soit réalisé un bilan :

- de l'utilisation des bornes de recharge des véhicules (administratifs et personnels) dans les administrations du MASA,
- de l'utilisation des véhicules administratifs électriques (comparée à celle des véhicules thermiques). En cas de constat d'une sous-utilisation, il serait utile de prévoir des formations des agents à la conduite particulière de ces véhicules.

Sophie Delaporte indique qu'elle n'a aucune visibilité sur ce qui se passe dans les services déconcentrés. Pour l'administration centrale, un document avec l'état des bornes sur les différents sites sera envoyé aux organisations syndicales. Pour le moment ces bornes sont réservées aux véhicules de service. Une réflexion est en cours pour faciliter l'accès aux bornes pour les véhicules personnels avec un coût à la charge des agents.

Un logiciel gère la répartition des véhicules du pool en fonction des distances à parcourir, ce ne sont pas les agents qui choisissent. Le verdissement du parc est progressif.

Des formations ont déjà été organisées sur la conduite des véhicules électriques, et de nouvelles seront prévues si nécessaire.

*** Bilan social et rapport social unique**

Alors que le dernier bilan social est celui de 2019, quand pourrons-nous disposer d'un état des lieux de la situation des personnels du ministère, désormais sous forme d'un rapport social unique, pour les années 2020 et 2021 ?

Xavier Maire annonce que le rapport social unique (RSU) 2020 va être présenté lors d'un prochain comité technique ministériel et le RSU 2021 avant la fin de l'année 2022.

*** Rentrée et Covid-19**

La reprise de la pandémie la veille des vacances d'été est inattendue et peut interroger sur la situation pour la prochaine rentrée. Un groupe de travail est-il prévu pour réfléchir à des préconisations particulières et surtout à l'anticipation des besoins (masques, gel) au sein des établissements de l'enseignement agricole mais aussi des administrations pour la rentrée ?

Cédric Montesinos indique que la DGER anticipe et que la FAQ est mise à jour en prévision de la rentrée scolaire avec les adaptations nécessaires.

Sophie Delaporte appelle à la vigilance car le nombre de cas augmente et demande de respecter les recommandations (prévention et mesures barrières), insistant sur la mise à disposition par les structures de gel hydroalcoolique pour les agents.

Le MASA recommence les échanges avec la DGAFP sur le sujet et il est demandé que les organisations syndicales du MASA puissent assister aux échanges qui pourraient avoir lieu entre le ministère de la santé et le ministère de l'Éducation nationale concernant les mesures pour l'enseignement.

* **Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en matière forestière**

Un stagiaire travaille actuellement sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en matière forestière.

Ce sujet est particulièrement important et préoccupant au vu des besoins et de la situation des effectifs à compétence forestière au sein du ministère

A notre connaissance, les résultats devraient être connus mi-juillet. Est-il envisagé un retour vers les organisations syndicales du MASA, à quelle date et sous quel format ?

Xavier Maire précise que les travaux, commencés en 2020, mais entravés par la crise sanitaire, ont repris pour avoir une consultation plus large des acteurs. L'étude est en phase de finalisation et elle sera partagée avec les organisations syndicales au deuxième semestre 2022. Elle alerte, par exemple, sur la pyramide des âges et cible aussi des sujets comme la transmission des compétences et l'attractivité de la filière.

* **Données RH des agents de l'ASP et de FranceAgriMer**

Les élections test ont montré l'importance de la fiabilité des données RH dans RenoiRH, et ont relevé en particulier un réel problème concernant la qualité des données relatives aux agents de l'ASP et de FranceAgriMer.

Or, nous avons appris que les responsables RH de l'ASP n'ont accès qu'en consultation aux données RH de RenoiRH et doivent faire remonter toute demande de modifications aux services RH du MASA.

Ce dispositif nous semble lourd et improductif et ne peut que conduire à des retards ou oublis d'actualisation.

Par ailleurs, il engendre un travail supplémentaire pour les gestionnaires RH du MASA, pourtant déjà en surcharge de travail.

Aussi, si nous comprenons que les données liées à la gestion du corps relèvent du MASA, nous demandons à ce que les services RH de l'ASP puissent avoir des accès en modification pour toutes les données personnelles de l'agent figurant dans MonSelfMobile afin de pouvoir fiabiliser efficacement cette base de données.

La situation est assez similaire pour FranceAgriMer qui transmet régulièrement des fichiers pour la mise à jour de la base de données.

Xavier Maire indique que les agents non gérés dans RenoiRH sont pris en charge par les gestionnaires locaux qui constituent des listes Excel qui seront injectées dans le système de vote.

Il précise qu'il y a autant de versions de RenoiRH que de structures de gestion qui l'exploitent et pas de communication entre elles. Le système RenoiRH ne permet pas le basculement des données d'un agent qui change de ministère malgré le logiciel commun.

Sophie Delaporte confirme que les opérateurs de taille importante ont tous du mal pour basculer sur RenoiRH et demandent le report. Elle est sceptique sur l'intérêt de la bascule sur RenoiRH pour un petit établissement car le système est très lourd.

Xavier Maire indique qu'un bilan détaillé des élections-tests sera fait lors du groupe de travail du 30 juin.

Au début de l'année, une opération de fiabilisation des données a été lancée, mais le constat est que les données collectées ne sont pas fiables à 100 %, notamment les mails (erronés, désuets), ce qui a planté les élections-tests. Les adresses postales ne sont pas toujours actualisées non plus car maintenant la fiche de paie n'est plus postée puisqu'elle est dématérialisée dans ENSAP.



Une nouvelle opération de fiabilisation des données a donc été lancée la semaine précédente pour avoir des informations avant le 14 juillet, avec la demande à chaque agent de quatre données : IBAN, adresse mail professionnelle, adresse mail personnelle et adresse postale. L'injection dans le système Néovote doit être réalisée le 15 septembre.

*L'Alliance du Trèfle constate que l'IBAN demandé par le MASA est celui mentionné sur la fiche de paie (qui n'est plus toujours l'IBAN actuel du compte bancaire, les banques ayant parfois fait un transfert automatique, invisible pour l'agent), alors que l'IBAN demandé pour les CSA locaux dans les DDI est celui du compte bancaire sur lequel sont versés les frais de déplacement !
Pour elle, il ne faut pas exclure le vote à l'urne compte tenu de l'écart entre les données indispensables pour la maîtrise des élections électroniques et celles dont l'administration dispose et que les électeurs utilisent.*

Réponses de l'administration aux autres questions diverses

> Projets informatiques

Sophie Delaporte indique qu'un calage interne est à faire avec les nouvelles structures. Le secrétariat général n'est pas propriétaire des crédits informatiques, les programmes 206 et 143 mettant également beaucoup de crédits dans ces projets à l'instar du programme 215.

Si la culture opérationnelle était que la SDSI arbitre toute seule, désormais une présentation est faite au CODAC où les décisions sont prises.

La programmation est mise à jour une fois par an (il faudrait peut-être le faire deux fois) avec réorientation des crédits.

Pour Sophie Delaporte, les directions générales doivent être davantage impliquées dans la maîtrise d'ouvrage. Le système d'information du MASA est énorme et parfois obsolète. La prise de conscience de tous est nécessaire avec une rigueur d'exécution nouvelle, il faut s'attacher à un pilotage plus stratégique des outils informatiques. La maîtrise d'ouvrage ne doit pas s'occuper que des projets nouveaux mais aussi du dé-commissionnement d'anciennes applications obsolètes.

Avec la délocalisation à Toulouse, il faut selon elle mieux faire passer les messages vers l'encadrement intermédiaire.

> Heures de nuit

Laurent Belleguic indique que la note de service sur la revalorisation des heures de nuit est en cours de finalisation et sera publiée pendant l'été avant septembre. L'extension de cette revalorisation aux agents en poste à Rungis est prévue.

Pour Xavier Maire, les agents en DDecPP qui font des remplacements dans les abattoirs et effectuent des heures de nuit doivent pouvoir toucher des indemnités. Cela sera précisé dans la note de service.

L'Alliance du Trèfle demande que la procédure soit bien détaillée par écrit pour les SGCD.

Le paiement des heures de nuit du 1^{er} trimestre 2022 sera réparti sur les paies de juillet (300 agents) et août (400 agents). Les heures de nuit du 2^{ème} trimestre seront versées sur la paie de septembre.

➤ FEADER

Philippe Mérillon rappelle que le MTE prévoit une compensation financière, mais pas de postes à temps complet pour le transfert des missions Natura 2000. L'arrêté de restructuration est soumis au CT des DDI. Les agents concernés devraient être suivis avec une attention particulière par le MTE.

Une grille de questions a été diffusée aux conseils régionaux et certains conseils régionaux ont diffusé une FAQ régionale, mais pas tous. Le MASA n'a pas compétence pour leur imposer. Certains ont utilisé d'autres solutions (séminaires, entretiens bilatéraux...).

Des entretiens bilatéraux avec chaque DRAAF-DAAF permettent d'avoir une vision assez claire sur la situation dans chaque région.

La priorité légale pour les mobilités est effective au MASA (mais pas pour les autres postes), l'agent doit montrer qu'il est éligible aux mesures d'accompagnement par tout moyen (attestation du chef de service ...). Les IGAPS ont été sensibilisés à l'accompagnement des agents concernés.

Un bilan est en cours sur les mobilités obtenues ou non par les agents qui refusent le transfert.

➤ Situation des MIREX

Cédric Montésinos indique qu'un groupe d'échange se réunit régulièrement entre la DGER et les quatre DRAAF qui hébergent les MIREX.

Quatre agents (bientôt trois) sont encore concernés par des lettres de mission.

Un groupe de travail avec les organisations syndicales sera organisé au 2ème semestre 2022.

Les organisations syndicales regrettent que l'audit prévu après un an de fonctionnement soit toujours reporté.

➤ Protection sociale complémentaire

La prise en charge de 50 % par le MASA est repoussée d'un an (1^{er} janvier 2025).

L'administration souhaite négocier avec les organisations syndicales sur les options activables à retenir.